



Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du 17 septembre 2026

Le Dix-Sept Septembre Deux Mille Vingt Six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Côte Saint-André s'est réuni en Mairie, salle J.B. Davaux.

Madame Yvette SEGLAT, Vice-Présidente du C.C.A.S, ouvre la séance à 18h et la lève à 18h59.

Sont présents :

Mesdames :

- ✓ Agnès COTTON - Pascale ESCAFFRE - Marilyne JOUVE - Julie MAGNEA - Régine SAVIGNON - Yvette SEGLAT - Véronique VALLET

Messieurs :

- ✓ Jacques MALFROY CAMINE - Christophe VIGNON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ✓ Joël GULLON - Thierry LUCAS

Participait également à la séance :

- ✓ Sylvie BRUNON, Directrice du C.C.A.S, Secrétaire de séance

La feuille d'émargement est signée par les membres du C.C.A.S présents.

Le procès-verbal de la séance du 24 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

Point N°1 : Création d'un service de transport collectif à la demande solidaire

Rapporteur : Yvette SEGLAT

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la nécessité de favoriser la mobilité des personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité ;

Considérant l'intérêt social du projet ;

Il est créé un service de transport collectif à la demande solidaire organisé par le C.C.A.S.

Le service fonctionnera sur une demi-journée hebdomadaire selon les modalités fixées par le règlement intérieur.

Les trajets seront assurés par des bénévoles.

Le Président du C.C.A.S est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du C.C.A.S.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de ce service de transport collectif à la demande solidaire ;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du service.

